



ATLANTIQUE FORMATIONS

B1 - B1V
B2 - B2V

*Donnez du sens
à votre sécurité !*

B1 et B1V - Exécutant BT
B2 et B2V - Chargé de travaux BT

**Les habilitations
électriques**

*Il s'agit d'une formation répondant à l'article R 4544-9 du Code du Travail :
les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage
ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.*

*Sont concernés : électriciens confirmés du service maintenance,
dépanneurs, ... devant réaliser des travaux en basse tension, de création ou
modification d'une installation, remplacement d'un coffret ou d'une armoire
hors tension; balisage de la zone de travail et vérification de la bonne
exécution des travaux (uniquement pour les niveaux 2).*

ATLANTIQUE FORMATIONS dispense les formations à la Préparation des
Habilitations électriques, en formation Initiale (Débutants) ou en formation Recyclage
(Expérimentés).

Ces formations se déroulent dans le respect de la norme NFC 18-510/A1.

À l'issue des formations théoriques et pratiques, **ATLANTIQUE FORMATIONS**
effectue un contrôle des connaissances et savoir-faire du stagiaire.

La durée de formation varie selon :

- Le nombre de participants par session.
- Le niveau d'expérience des participants (pré requis).
- L'objectif fixé.

ATLANTIQUE FORMATIONS délivre une attestation de
formation ; la validité de la formation est de 3 ans.



EXECUTANT :

L'exécutant en basse tension met en œuvre les équipements fournis et informe de façon, à assurer sa propre sécurité.



CHARGE DE TRAVAUX : il est l'interlocuteur technique hiérarchique; il organise le travail et prend toutes les mesures de sécurité pour les personnes placées sous son autorité.

ATLANTIQUE FORMATIONS SAS – Capital social : 30 000 euros

13 rue de la Côte d'Ivoire – 17000 LA ROCHELLE

Tél. : 05 17 500 550

Siret : 894 675 214 00015 Code APE : 8559A

Immatriculée au greffe du tribunal de commerce à La Rochelle – Numéro de gestion 2021B00350